



Sainte-Foy, le 4 août 1987

Monsieur Pierre Michaud  
Sous-ministre  
Ministère des Transports  
700, boul. Saint-Cyrille Est  
29e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5A9

OBJET: Aéroport nordique de Kangiqsujuag  
Notre dossier: 240-BJ402-10

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande du 1er juin 1987 dans le cadre de l'autorisation du projet mentionné en titre, je vous informe que suite à la consultation de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et conformément à sa décision du 13 juillet 1987 et en vertu de l'article 200 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise le projet soumis.

Les travaux seront exécutés conformément aux dispositions contenues dans l'étude. Ces travaux devront aussi respecter les conditions suivantes:

- que des discussions soient entreprises avec la corporation foncière et le conseil municipal quant à l'emplacement et l'utilisation des services et des infrastructures suivants: le camp des travailleurs, le concassé, l'eau potable, les eaux usées, la nourriture et la découverte d'objets façonnés;
- que le promoteur s'engage à respecter les règlements municipaux en vigueur ainsi que les recommandations ou directives du conseil municipal, afin d'éviter les problèmes sociaux reliés principalement à la consommation d'alcool et de drogue et au comportement sexuel;

...../2

Monsieur Pierre Michaud

Sainte-Foy, le 4 août 1987

- que le promoteur s'assure que la communauté dispose de moyens nécessaires pour maintenir la route d'accès ouverte à longueur d'année;
- lorsque le tracé de la route d'accès aura été arrêté, celui-ci devra être présenté au Ministère avant sa construction; idéalement ce tracé devra faciliter l'accès aux autres services municipaux existants tel que le site d'élimination des déchets ou la prise d'eau potable.

Je vous demande d'entrer en communication avec le directeur régional par intérim du ministère à Rouyn, Monsieur Alain Pépin, (téléphone no: 819-762-6551) qui assurera le contrôle des travaux et qui finalisera cette décision en fonction de la réglementation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre



Jean-Claude Deschênes

copie: Administration régionale Kativik, a/s du secrétaire  
Monsieur Alain Pépin, directeur régional par intérim (10)

Le 13 juillet 1987



M. Jean-Claude Deschênes  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement  
6e étage  
3900, rue Marly  
STE-FOY (Québec)  
G1X 4E4



Objet: Aéroport nordique de Kangiqsujuaq  
Votre dossier: 240-BJ392-10

Monsieur le Sous-ministre,

Pour faire suite à la lettre de M. Yves L. Pagé du 2 juillet 1987, je vous communique la décision de la Commission concernant le projet mentionné en rubrique.

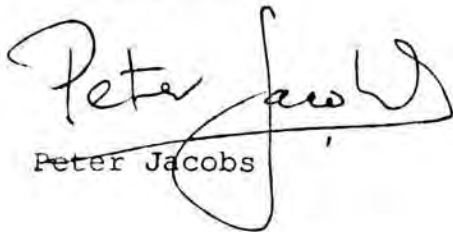
Lors de sa réunion du 13 juillet dernier, la Commission a fait l'analyse des informations supplémentaires à la suite de laquelle elle a décidé d'approuver le projet tel quel, sous réserve des conditions suivantes:

- que des discussions soient entreprises avec la corporation foncière et le conseil municipal quant à l'emplacement et l'utilisation des services et des infrastructures suivants: le camp des travailleurs, le concassé, l'eau potable et les eaux usées du campement des travailleurs, la nourriture et la découverte d'objets façonnés;
- que le promoteur s'engage à respecter les règlements municipaux en vigueur ainsi que les recommandations ou directives du conseil municipal afin d'éviter les problèmes sociaux reliés principalement à la consommation d'alcool et de drogue et au comportement sexuel;

- que le promoteur s'assure que la communauté dispose de moyens nécessaires maintenir la route ouverte à longueur d'année.
- lorsque le tracé de la route d'accès sera terminé, celui-ci devra être présenté au MENVIQ et à la CKEQ; idéalement ce tracé devra faciliter l'accès aux autres services municipaux existants tels que le site d'élimination des déchets et la prise d'eau potable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-ministre,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

  
Peter Jacobs



COMMISSION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION

SECRETARIAT - C.P. 9, KUUJJUAQ, QUEBEC, J0M 1C0

TEL.: (819) 964-2941

Le 13 juillet 1987

M. Jean-Claude Deschênes  
Sous-ministre  
Ministère de l'Environnement  
6e étage  
3900, rue Marly  
STE-FOY (Québec)  
G1X 4E4

Objet: Aménagement du village d'Umiujaq  
Votre dossier: 420-BJ302-10

Monsieur le Sous-ministre,

Pour faire suite à la lettre de M. Yves L. Pagé du 2 juillet 1987, je vous communique la décision de la Commission concernant le projet mentionné en rubrique.

Lors de sa réunion de ce jour, la Commission a fait l'analyse des informations supplémentaires concernant l'aménagement du village d'Umiujaq. La Commission ne s'objecte pas à ce que la communauté change l'emplacement du disque biologique rotatif, cependant, elle se sent dans l'obligation de maintenir ses décisions antérieures jusqu'à ce qu'elle ait reçu et analysé les nouvelles études.

Si d'autres changements au plan directeur déjà approuvé par la Commission devenaient nécessaires, la Commission se fera un plaisir de les étudier.

Nous vous rappelons que la Commission a déjà commenté le système temporaire de traitement des eaux usées à propos duquel d'ailleurs nous attendons toujours les études.

Il semble que l'étude à entreprendre cet été, telle que décrite par le maire Noah Inukpuk, devra comprendre le projet des eaux usées et le projet de la coopérative.

Espérant que l'avis de la Commission sera utile et que l'étude nécessaire à l'avancement de ce dossier sera faite dans les plus brefs délais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Peter Jacobs

**Classement CCEK**

**Titre** Piste d'atterrissage/Kangijsujuaq

**Type** Dossiers Environnementaux

**Date D'ouverture** 1987

**Notes**

1er Juin 1987: Lettre du Gouvernement du Québec/ Ministère des transport; Aéroport nordique de Kangijsujuaq- Étude d'impact sur l'environnement

8 Juin 1987: Lettre du Gouvernement du Québec/ Ministère des transport au Maire Charlie Arngaq; Environmental Impact Assesment Airstrip of Kangijsujuaq

15 Juin 1987: Lettre du Gouvernement du Québec/ Ministère de l'Environnement; Aéroport nordique de Kangijsujuaq; Dossier 240-BJ402-10

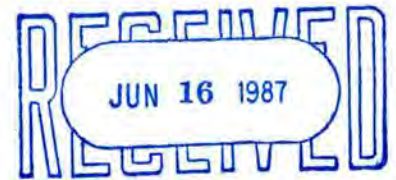
13 Juillet 1987: Commission de la qulité de l'environnement Kativik; Aéroport nordique de Kangijsujuaq; Dossier 240-BJ402-10; Approbation du projet selon les conditions exprimée dans la lettre

4 Août 1987: Lettre du Gouvernement du Québec/ Ministère de l'Environnement; Aéroport nordique de Kangijsujuaq; Dossier 240-BJ402-10; Les travaux seront exécutés conformément aux dispositions contenues dans l'étude



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

Service de l'environnement  
255, boul. Crémazie est, 9e  
Montréal (Québec)  
H2M 1L5



Montreal, June 8, 1987

Mr. Charlie Arngaq  
Mayor  
Municipal Corporation of the  
Northern Village of Kangiqsujuaq  
Kangiqsujuaq (Quebec)  
JOM 1K0

SUBJECT: Environmental Impact Assessment  
Airstrip of Kangiqsujuaq

---

Dear Mr. Arngaq,

Please find enclosed a copy of the report on environmental impact assessment for the airstrip of Kangiqsujuaq.

Our department, the Department of Environment - Ministry of Transport of Quebec, is responsible for the environmental impact studies.

We shall be pleased to answer any questions you might have on the environmental impacts. Please feel free to contact us directly, we shall be happy to help you the best way we can. Mr. Jean-Pierre Panet (514 873-3440) is in charge of the project and will give you the required assistance.

Yours sincerely,

Daniel Waltz  
Head, Department of Environmental Studies

DW/cp

P.J.

C.C. Mme Lorraine Brooke, Département de la recherche, Makivik  
MM. Hervé Châtaigné, Commission de l'environnement Kativik  
Watson Fournier, Municipal ans Technical Assistance KRP (P.J.)  
Mark R. Gordon, président, Makivik (P.J.)  
Jean-L. Simard, directeur de la planification routière  
Clément Tremblay, conseiller cadre bureau du Sous-ministre



Bureau du sous-ministre

Sainte-Foy, le 15 juin 1987

Monsieur Peter Jacobs  
Président de la Commission de la  
qualité de l'environnement Kativik  
Université de Montréal  
5829, rue Darlington  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H3T 1T2

OBJET: Aéroport nordique de Kangiqsujuaq  
Notre dossier: 240-BJ402-10

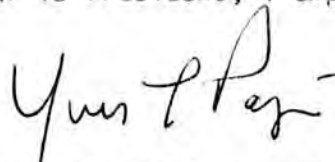
Monsieur

Au nom du sous-ministre de l'Environnement, monsieur Jean-Claude Deschênes, je vous transmets une copie de l'étude d'impact pour le projet mentionné en titre. J'en transmets également une copie aux autres membres de la Commission ainsi qu'à son Secrétaire.

Ces renseignements ont été adressés au sous-ministre de l'Environnement le 1<sup>er</sup> juin dernier par Monsieur Pierre Michaud, sous-ministre au ministère des Transports du Québec.

Conformément aux articles 197 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement, je vous demande de faire parvenir au Sous-ministre, dans les meilleurs délais, la décision de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



YVES L. PAGÉ, directeur  
Affaires nordiques et amérindiennes

c.c. M. Jean-Claude Deschênes, sous-ministre  
Administration régionale Kativik, a/s du secrétaire  
M. Alain Pépin, directeur régional par intérim) (08)



Bureau du sous-ministre

Québec, le 1er juin 1987



Monsieur Jean-Claude Deschênes  
Sous-ministre de l'Environnement  
3900, rue Marly  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4

OBJET: Aéroport nordique de Kangiqsujuaq  
Etude d'impact sur l'environnement

Cher collègue,

Dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale portant sur la construction d'aéroports en milieu nordique, le ministère des Transports du Québec a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires pour la construction des aéroports.

Nous vous transmettons intégralement quinze copies de l'étude pour appréciation par la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, afin d'obtenir un certificat d'autorisation.

Finalement, nous tenons à souligner, que la construction de ce projet est prévue dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale au cours de l'été 1987.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le sous-ministre

Pierre Michaud